CGT Conseil Régional

Montpellier, Toulouse, le 24 sept. 2026

Objet : PSC Liminaire CGT

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Le dossier qui nous est présenté aujourd'hui est un dossier majeur pour les agentes et les agents de la Région Occitanie. Il touche directement à leur protection face aux aléas de la vie, à leur pouvoir d'achat et à leur santé.

Nous rappelons d'abord que les organisations syndicales n'ont jamais considéré la réforme de la protection sociale complémentaire comme une simple obligation réglementaire à mettre en œuvre au moindre coût. Au contraire, elle doit constituer une avancée sociale concrète pour l'ensemble des personnels.

La Région nous présente aujourd'hui le lancement de deux procédures de mise en concurrence, l'une concernant la prévoyance, l'autre la santé. Nous prenons acte de cette étape. Pour autant, nous considérons que le dialogue social ne peut se limiter à la consultation du CST sur le lancement d'appels d'offres.

Les textes issus de l'accord national de 2023 et de sa traduction législative ont renforcé le rôle de la négociation collective. L'administration elle-même rappelle dans son rapport que toute disposition allant au-delà du minimum réglementaire devra faire l'objet d'un accord collectif.

C'est pourquoi la CGT demande solennellement l'ouverture d'une véritable procédure de négociation avec les organisations syndicales représentatives afin de construire un dispositif ambitieux et protecteur pour les agents de la Région.

Nous demandons également que les votes du CST soient scindés en deux avis distincts : un vote concernant la prévoyance et un vote concernant la santé. Ces deux sujets relèvent de logiques différentes et méritent chacun un avis spécifique des représentants du personnel.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr
Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : https://www.cgtregionoccitanie.fr/

Concernant la prévoyance, nous rappelons que la CGT a déjà interpellé la Présidente afin que la Région applique dès maintenant le principe d'une participation employeur d'au moins 50 % de la cotisation, sans attendre les échéances réglementaires. Cette revendication demeure pleinement d'actualité.

Mais nous considérons aujourd'hui qu'il faut aller plus loin.

La CGT demande que la Région prenne en charge à 100 % la cotisation de base pour l'ensemble des agents. Une telle mesure constituerait une véritable avancée sociale, améliorerait le pouvoir d'achat et garantirait l'accès de tous à une protection de qualité.

Cette participation renforcée doit s'accompagner d'un engagement fort de la collectivité en matière de prévention. Il ne serait pas acceptable que la hausse de la sinistralité soit supportée uniquement par les agents. La Région doit agir sur les causes : amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, réduction des accidents de service, des maladies professionnelles et de l'usure au travail.

Nous demandons également un renforcement significatif des garanties de la complémentaire santé. Les propres résultats de l'enquête menée par la Région montrent que les principales attentes des agents concernent l'optique, le dentaire et les médecines douces.

Nous demandons donc que les futures garanties prévoient une amélioration substantielle des remboursements dans ces domaines.

S'agissant du régime indemnitaire, nous demandons que la future délibération RIFSEEP soit modifiée au maximum de ce que permettent les textes afin de préserver les revenus des agents confrontés à la maladie ou à des situations de fragilité.

Cela concerne notamment les congés pour raison de santé, le CITIS, le temps partiel thérapeutique, les congés de longue maladie, les congés de grave maladie ainsi que les périodes de reclassement.

Nous demandons également qu'en cas de requalification rétroactive d'un congé précédemment accordé, l'agent ne soit jamais pénalisé financièrement.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr
Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : https://www.cgtregionoccitanie.fr/

Ainsi, lorsqu'un congé de maladie ordinaire est requalifié rétroactivement en congé de longue maladie ou en congé de grave maladie, l'agent doit conserver intégralement le bénéfice de l'IFSE perçue avant cette requalification.

De même, lorsqu'un congé de maladie ordinaire ou un congé de longue maladie est requalifié rétroactivement en congé de longue durée, l'agent doit conserver les montants d'IFSE déjà versés avant la requalification.

Enfin, la CGT revendique l'application immédiate du maintien partiel du régime indemnitaire pour les agents placés en CLM ou en CGM, à hauteur de 33 % la première année puis 60 % les deux années suivantes.

Pour conclure, nous le redisons clairement : la Région Occitanie ne peut pas se contenter d'appliquer le minimum légal.

Les agents attendent une collectivité exemplaire. Ils attendent une protection renforcée lorsqu'ils sont malades, une meilleure prise en charge de leurs frais de santé et un engagement concret en faveur de leur pouvoir d'achat.

C'est dans cet esprit que la CGT demande l'ouverture immédiate d'une négociation portant sur l'ensemble de ces revendications.

Nous demandons que ce liminaire soit annexé au procès-verbal de ce CST.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr
Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : https://www.cgtregionoccitanie.fr/